	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24033
---	--	----------------------------

SEANCE du : 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 février 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Constance MACKOW	Philippe ROBIN <i>jusqu'à 19h30</i>
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	
Hélène BROUSSEAU	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD
Jean-François MORIN, pouvoir à Jean-François MOREAU	Marie JARRY, pouvoir à Bérangère BAZANTAY	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascal GABILY
Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN à <i>partir de 19h30</i> Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHERSON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur des finances



Commune déléguée de Beaulieu sous Bressuire : échange de terrains au carrefour de la Croix Verte

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée 028AR0030 au carrefour de la croix verte sur la commune déléguée de Beaulieu.

Il existe une incohérence sur le terrain. En effet les propriétaires du 38 rue de la Providence occupent une petite partie de cet espace et croyaient en être propriétaires.

De plus, et afin d'améliorer la visibilité du carrefour, il conviendrait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée 028AR0031 aux mêmes propriétaires.

Il est donc proposé de procéder à un échange entre ces 2 parcelles. La commune prendra en charge les frais de géomètre. Les propriétaires ont donné leur accord sur cet échange et par écrit le 12/01/2024.

Enfin, lorsque l'acte notarié d'échange sera signé, il conviendra de passer la parcelle 028 AR0030, moins espace vendu à M et Mme DAVIAUD Stéphane, et plus la partie acquise à M. et Mme DAVIAUD Stéphane sur la parcelle 028AR0031, dans le domaine public. En effet il s'agit d'un élargissement de voie et d'un espace vert.

Vu l'avis de France Domaine en date du 2 novembre 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_033-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** un espace d'environ 30 m² de la parcelle cadastrée 028AR0030 au propriétaire de la parcelle 028 AR 0032 sise 38 rue de la providence sur la commune déléguée de Beaulieu
- **D'ACQUERIR** un espace d'environ 58 m² au propriétaire de la parcelle cadastrée 028AR0031
- **DE CLASSER** dans le domaine public, la nouvelle parcelle correspondant à la parcelle 028AR0030 moins l'espace vendu à M. et Mme DAVIAUD Stéphane et plus la partie acquise à M. et Mme DAVIAUD Stéphane sur la parcelle 028AR0031
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.


Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yannick CHARRIER



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_033-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024